

**CONGRES MONDIAL  
DES CITOYENS D'ORIGINE MAROCAINE**

**ORGANISATION INTERNATIONALE**  
RECONNUE PAR ARRETE BELGE N°: 7/CDLF/14.891/S  
[www.congressmondial.org](http://www.congressmondial.org) , [contact@congressmodial.org](mailto:contact@congressmodial.org)

**CONGRESS**

**PARTICIPATION POLITIQUE  
REPRESENTATION  
AU CONSEIL SUPERIEUR**

**DES CITOYENS MAROCAINS  
DE L'ETRANGER**



60, RUE DE LA FOLIE MERICOURT, 75011 A PARIS FRANCE  
TEL. 33 (0)6 63 98 07 93

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
Participation politique et Représentation au Conseil Supérieur des Citoyens Marocains de l'Etranger	
<b>LA PARTICIPATION DES MAROCAINS DE L'ETRANGER AUX ELECTIONS LEGISLATIVES 2007</b>	<b>5</b>
L'EGALITE DANS LA CITOYENNETE PARITE HOMME/FEMME JEUNES GENERATIONS LES PARTIS POLITIQUES LA NEUTRALITE DE L'ETAT MAROCAIN RÔLE DES ASSOCIATIONS LE VOTE ELECTRONIQUE UN GROUPE PARLEMENTAIRE CME	
<b>LE CONSEIL SUPERIEUR DES CME</b>	<b>9</b>
OBJET DU CONSEIL COMPOSITION DU CONSEIL MODE D'ELECTION LES MISSIONS DES CONSEILS REGIONAUX DE CME (CRCME) COMPOSITION DES CRCME MODE D'ELECTION DES CRCM LES MISSIONS DU CONSEIL SUPERIEUR DES CME NOMBRE DE CONSEILLERS	
<b>SYNTHESE</b>	<b>14</b>
Tableau des CME dans le monde	
<b>ANNEXE</b>	<b>17</b>
Attribution des sièges au quotient électoral	



# INTRODUCTION

## PARTICIPATION POLITIQUE ET REPRESENTATION AU CONSEIL SUPERIEUR DES CITOYENS MAROCAINS DE L'ETRANGER

---

Le CONGRESS a pu suivre ces quatre dernières années les différentes initiatives européennes et particulièrement les différentes actions et programmes menés par les institutions de l'Union Européenne ainsi que les évolutions de la politique migratoire marocaine. Ces observations lui ont permis de cibler les actions à mener et à définir les priorités de ses actions.

Lors de la présentation de son plan d'action pour la période 2006-2008 à l'occasion de la tenue de sa troisième assemblée générale, le 26 novembre 2005, le CONGRESS, a procédé à une analyse pour définir la pertinence et les priorités de ses actions.

En effet, pour entamer ce nouveau millénaire, le CONGRESS devait initier des actions d'envergure et rendre plus visibles et cohérentes ses positions tant au niveau des pays d'accueil qu'au niveau du Maroc. C'est à partir de cette analyse, que le plan d'action 2006-2008 a été adopté comme suit :

a. Au niveau des pays d'accueil :

1. Elaborer une proposition qui consiste à créer une Direction Générale de la Migration, au sein de la Commission Européenne qui se chargera de la même manière que les autres D.G de la question de la Migration et du destin de quelques 18 millions de personnes immigrées dans ces pays de l'Union Européenne ;
2. Lutter pour la libre circulation et le regroupement familial en tant que droit dont peut disposer toute personne qui souhaite vivre en famille,
3. Lutter contre le racisme et la xénophobie comme axe fondamental pour la sauvegarde des droits de l'homme.

b. Au niveau du pays d'origine, le Maroc :

1. La participation active dans le développement social du Maroc.
2. La sensibilisation de la Société Civile en tant qu'acteur fondamental dans le développement économique, politique et social du Maroc ;
3. Réalisation de tables rondes pour soulever la question du droit de vote des marocains résidant à l'étranger et de la mise en place d'un Conseil Supérieur de l'émigration. (tables rondes réalisées au niveau du Maroc et au niveau de l'Europe)

Aujourd'hui, le **CONGRESS** (Congrès Mondial des Citoyens d'Origine Marocaine) est doublement satisfait :

---

Siège Administratif : 60, rue de la Folie Méricourt, 75011 à Paris France, Tél :+33663980793

Siège Social : 134, Rue de Liedekerke, 1210 Bruxelles, Tél /Fax : +322 2176267

Secrétariat générale: C/ Av Maria 280012 Madrid – Espagne Tél.+34-630479903 Fax: :+34 915318103

Site Internet: <http://www.congressmondial.org> / contact : [contact@congressmondial.org](mailto:contact@congressmondial.org)

- D'une part pour avoir contribué à l'enrichissement du débat sur l'opportunité de la création de la DG Migration au niveau européen.
- D'autre part par la pertinence du Discours Royal du 6 Novembre 2005 **concernant le droit de vote et la mise en place d'un conseil Supérieur des CME.**

Le discours de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, du 6 novembre 2005, pose deux principes fondamentaux :

- la création d'un Conseil Supérieur ;
- la participation des CME à l'élection de la première chambre du Parlement marocain.

Ce discours fondateur marque indéniablement une avancée historique en instaurant le droit de participation politique de la communauté marocaine de l'étranger. Droit qui lui a été refusé depuis l'expérience de 1984/92.

Cependant, si la participation politique est désormais acquise, il n'en demeure pas moins que son contenu reste à définir.

C'est pourquoi nous pensons, en tant qu'ONG, que ce tournant historique dans la relation du Maroc avec sa Communauté établie à l'étranger doit reposer sur un débat franc et transparent à l'issue duquel doivent émerger les propositions les plus aptes et les plus crédibles afin d'assurer une représentation équitable des **CME (Citoyens Marocains de l'Etranger)** dans le processus de d'élection de leurs représentants au Conseil Supérieur et au Parlement.

Aujourd'hui, le CONGRESS a l'ambition de participer utilement à ce débat en présentant une nouvelle contribution qui constitue le résultat de plusieurs années de réflexions et d'engagements pour la défense des droits politiques des CME.

Depuis sa création en novembre 2001 à Tanger, le CONGRESS a pu suivre grâce à ses Comités Nationaux présents à travers l'Europe, avec une grande attention les différentes initiatives européennes et les évolutions de la politique migratoire marocaine et internationale. Ce qui lui a permis d'identifier les actions à mener et définir les priorités à atteindre afin de garantir les droits fondamentaux des CME.

Ce document, dont une première version a été exposée par le CONGRESS à l'occasion de sa Table Ronde de Rabat, le 16 mars 2006, a l'ambition de présenter une contribution qui s'inscrit dans ce processus de démocratisation. Cette contribution constitue le résultat d'une réflexion menée depuis plusieurs années par ses Instances Internationales qui se sont engagées dans la défense des droits politiques des CME.

## ELLE S'ARTICULE AUTOUR DE DEUX AXES MAJEURS

- I. La participation des CME aux élections législatives de 2007.
- II. La proposition du CONGRESS concernant le Conseil Supérieur de la Communauté Marocaine de l'Etranger.

[www.congressmondial.org](http://www.congressmondial.org) , [contact@congressmondial.org](mailto:contact@congressmondial.org)

---

Siège Administratif : 60, rue de la Folie Méricourt, 75011 à Paris France, Tél :+33663980793

Siège Social : 134, Rue de Liedekerke, 1210 Bruxelles, Tel /Fax : +322 2176267

Secrétariat générale: C/ Av Maria 280012 Madrid – Espagne Tél.+34-630479903 Fax: :+34 915318103

Site Internet: <http://www.congressmondial.org> / contact : [contact@congressmondial.org](mailto:contact@congressmondial.org)

Il est vrai que le Maroc s'est engagé dans un processus que nous espérons irréversible de démocratisation et d'ouverture sans précédent.

Cet effort de modernisation doit impliquer toutes les composantes de la société en particulier la communauté marocaine de l'étranger qui peut apporter au paysage politique marocain une valeur ajoutée

A l'image du Maroc qui connaît de véritables mutations qualitatives, (la transition démocratique) la Communauté Marocaine de l'Etranger s'est également transformée en sa qualité de Communauté Immigrée.

L'immigration elle-même est objet d'évolution constante

Nous sommes passés en quelques années :

- D'une migration temporaire à une migration sédentaire ;
- D'une migration de jeunes célibataires à une migration de famille ;
- D'une migration masculine à une migration mixte ;
- D'une population âgée de plus de 35 ans à une population majoritairement âgée de moins de 24 ans ;
- D'une population de travailleurs manuels à une population mieux formée présente dans tous les secteurs de la vie professionnelle, économique politique et culturelle ;
- D'une population apolitique en une population participant à la vie citoyenne des pays d'accueil ;
- D'une organisation associative articulée autour des amicales à une société civile organisée dans des structures démocratiques.

Tous ces changements et bien d'autres doivent être pris en compte dans les politiques marocaines à l'adresse des CME.

## **I. LA PARTICIPATION DES MAROCAINS DE L'ETRANGER AUX ELECTIONS LEGISLATIVES 2007**

### **De « MRE » à « CME »**

Tout d'abord, il nous paraît indispensable de marquer une rupture sémantique par rapport à cette malheureuse formule « MRE » dans laquelle aucun marocain vivant à l'extérieur du Maroc ne peut se reconnaître. Le mot « résidant » enferme en lui un sentiment de provisoire, ce qui n'est plus le cas depuis longtemps déjà.

L'immense majorité d'entre nous sont des citoyens « durables » et à part entière des pays où ils vivent. A ce titre, il serait opportun de préconiser l'abandon définitif de l'appellation MRE pour celle de CME, abréviation de Citoyen Marocain à l'étranger.

Il est aussi vrai que l'implication certes tardive mais nécessaire des CME dans le processus de prise de décision constitue un catalyseur puissant permettant de renforcer les liens entre le Maroc et les nouvelles générations des CME.

A partir de ce constat s'impose un certain nombre de principes et de conditions que nous pensons essentiels pour la réussite du processus de participation politique des CME.

---

Siège Administratif : 60, rue de la Folie Méricourt, 75011 à Paris France, Tél :+33663980793

Siège Social : 134, Rue de Liedekerke, 1210 Bruxelles, Tel /Fax : +322 2176267

Secrétariat générale: C/ Av Maria 280012 Madrid – Espagne Tél.+34-630479903 Fax: :+34 915318103

Site Internet: <http://www.congressmondial.org> / contact : [contact@congressmondial.org](mailto:contact@congressmondial.org)

## L'EGALITE DANS LA CITOYENNETE

Le CONGRESS pense que la Décision Royale d'octroyer la citoyenneté aux CME induit la notion d'égalité dans la citoyenneté. Notons à ce propos que compte tenu de l'importance du nombre de marocains résidant à l'étranger "**3.200.000**" il nous semble qu'il serait plus juste que le nombre de députés CME corresponde aux 10% qu'ils représentent. Ce Seuil est pour nous une revendication fondamentale.

Il est à noter que ce chiffre, tiré des statistiques officielles émanant des registres consulaires, est loin de refléter la réalité car une bonne partie de nos concitoyens notamment les nouvelles générations n'est pas référencée dans les services consulaires.

S'il est vrai que désormais une grande partie des CME exerce une citoyenneté active dans les pays d'accueil, son attachement à son pays d'origine reste intact :

En effet la communauté marocaine de l'étranger participe activement à l'essor économique, social et humain du Maroc grâce aux transferts de devises de technologie et de savoir faire (les transferts des CME représente 9% du PIB marocain)

A partir de ce constat se pose alors la question de savoir quels sont les critères les mieux adaptés pour la réussite de l'implication de cette composante dans l'exercice de la citoyenneté au Maroc ?

## PARITE HOMME/FEMME

Il est aussi primordial qu'un équilibre entre les générations et une parité homme/femme soient observés de façon à refléter à la fois la diversité au sein de la communauté mais également de façon à ne pas écarter du processus des composantes essentielles qui peuvent effectivement apporter une réelle contribution au développement du processus démocratique en cours.

## JEUNES GENERATIONS

La participation des jeunes marocains nés sur les terres européennes aux futures échéances est fondamentale.

Il convient ici de noter que l'Etat marocain n'a pas rempli toutes ses obligations dans le renforcement de l'identité culturelle des jeunes générations et ce faute de moyens, de stratégies et de politique claire à leur adresse.

Il ne s'agit pas ici de faire le bilan de 40 ans d'absence d'une politique culturelle à l'adresse des jeunes générations mais seulement de relever qu'à titre d'exemple, il n'y a pas de Centres Culturels marocains dignes de ce nom eu Europe. De même, les cours d'arabe dispensés par la fondation Hassan II et qui consomment

---

Siège Administratif : 60, rue de la Folie Méricourt, 75011 à Paris France, Tél :+33663980793

Siège Social : 134, Rue de Liedekerke, 1210 Bruxelles, Tel /Fax : +322 2176267

Secrétariat générale: C/ Av Maria 280012 Madrid – Espagne Tél.+34-630479903 Fax: :+34 915318103

Site Internet: <http://www.congressmondial.org> / contact : [contact@congressmondial.org](mailto:contact@congressmondial.org)

80 % de son budget ne remplissent pas les objectifs pour lesquels ils ont été définis.

A partir de là nous pensons que la **non maîtrise de la langue arabe ne doit pas être un handicap pour la participation des jeunes générations.**

La réussite du processus électoral ne peut se faire en dehors d'une participation active des nouvelles générales, ne serait ce que parce qu'elles représentent aujourd'hui une majorité au sein de la communauté, de plus la pérennité du relais économique risque d'être remise en cause dans un avenir proche si le Maroc n'implique pas ces jeunes générations dans le processus de prise de décision. Cela passe nécessairement par une réappropriation de l'espace politique et culturel.

### LES PARTIS POLITIQUES

Mise à part l'expérience de députation malheureuse de 1984, les CME n'ont pas participé depuis plus de 20 ans aux élections.

Par conséquent, ils ne présentaient pas d'enjeu politique et électoral majeur pour les partis politiques qui ont abandonné le terrain CME à quelques exceptions près.

Aujourd'hui, l'enjeu posé par les législatives de 2007 compte-tenu de l'importance numérique des CME, agit comme une sorte de catalyseur poussant les partis à multiplier les initiatives et les approches afin de reconquérir le terrain perdu.

Se posent alors les questions de la pertinence des programmes partisans et du poids réel des partis au sein de la communauté.

Au vu de leurs moyens limités et de la proximité des échéances, du caractère quasiment apolitique (politique marocaine) et non partisan de la communauté, il nous semble que cette législature et uniquement celle là, doit avoir un traitement différencié si l'on veut créer les conditions de son succès.

De fait, il s'agit ici d'une période transitoire unique à plus d'un titre :  
Il s'agit d'une première expérience de participation politique pour la grande majorité de la communauté. Cette dernière a subi de profondes mutations si bien que le facteur temps joue un rôle important dans la réussite du processus.

En effet non seulement les partis ont besoin de suffisamment de temps pour reconquérir le terrain et renouveler leurs cadres à l'étranger mais ce facteur compte également pour les jeunes générations qui ont besoin de **s'approprier pleinement l'espace politique marocain.**

Les CME sont dans leur grande majorité des **binationaux**, or le contexte politique européen ne se prête pas à une **présence apparente** des formations politiques marocaines. Appréhendée comme une **ingérence** dans les affaires politiques propres aux pays d'accueil, cette présence pourrait être instrumentalisée à la fois par certaines formations politiques à des fins électoralistes et par certains médias peu scrupuleux. **Ce qui pourrait mettre en difficulté non seulement la diplomatie marocaine et également la communauté CME.**

A vrai dire, l'idéal serait une législature de 2007 exceptionnellement sans partis politiques pour le cas spécifique des CME. Se posent alors un certain nombre de questions inhérentes à cette période transitoire :

D'abord une telle législature est-elle constitutionnelle ?

Quels seront les critères d'éligibilité ?

**En somme le CONGRESS propose que les députés CME soient exceptionnellement élus pour la législature de 2007 à partir des membres élus du Conseil supérieur de l'immigration.**

### LA NEUTRALITE DES SERVICES CONSULAIRES

La **neutralité** des Consulats et Ambassades doit être garantie pour la réussite des élections. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause la crédibilité de ces instances, mais seulement de rappeler qu'historiquement le Maroc a préféré encadrer et contrôler le tissu associatif par le biais de certaines amicales peu crédibles. Ces dernières ont causé beaucoup de tords à la communauté et ont nu considérablement à l'immigration. Le rapport final de l'Instance Equité et Réconciliation recommande d'ailleurs d'écarter les Amicalistes.

Or même s'ils sont beaucoup moins présents aujourd'hui sur le terrain et n'ont aucune crédibilité, il n'en demeure pas moins que certains Consulats continuent à utiliser des Amicalistes peu crédibles comme relais, ce qui risque encore une fois de participer à l'échec du processus de participation politique des CME.

Pour le CONGRESS, il ne s'agit nullement de mettre l'opprobre sur tout ceux qui ont travaillé au sein des amicales, loin s'en faut, certains « amicalistes » étaient de vaillants patriotes, mais seulement de dire clairement que ce « système » a été instrumentalisé à des fins sécuritaires pendant les années de plomb et qu'il convient de tourner une bonne fois pour toute cette page sombre de l'histoire de l'immigration.

Bien entendu, il ne sera pas aisé d'effacer d'un revers de la main les effets d'un système qui a perduré pendant des décennies. Certains partis et institutionnels marocains continuent encore aujourd'hui non seulement à privilégier ces réseaux mais également à les utiliser comme tribune pour s'adresser à la communauté.

Une autre question mérite aussi d'être posée ici : le rôle des organisations et des associations démocratiques qui encadrent les CME dans la réussite du processus.

### RÔLE DES ASSOCIATIONS

En dépit des grandes mutations qu'a connues notre communauté, certains responsables marocains continuent à discourir sur l'émiettement du tissu associatif, sur ses divisions et l'absence d'une structure réunissant toutes les associations des CME.

Au CONGRESS, nous pensons que ce genre de discours est ni nouveau ni novateur, car il est utilisé comme éventail à chaque fois qu'il s'agit de parler de représentativité ou de participation politique des CME.

---

Siège Administratif : 60, rue de la Folie Méricourt, 75011 à Paris France, Tél :+33663980793

Siège Social : 134, Rue de Liedekerke, 1210 Bruxelles, Tel /Fax : +322 2176267

Secrétariat générale: C/ Av María 280012 Madrid – Espagne Tél.+34-630479903 Fax: +34 915318103

Site Internet: <http://www.congressmondial.org> / contact : [contact@congressmondial.org](mailto:contact@congressmondial.org)



Il est indiscutablement vrai que les associations démocratiques des CME ont joué un rôle central dans la structuration de leurs revendications et l'encadrement de leurs engagements politiques, sociaux et économiques et ce depuis 40 ans. Ces organisations démocratiques ont accompagné le changement.

La réussite du processus de participation politique des CME ne peut donc pas se faire en dehors d'une participation active de ces organisations démocratiques.

De même qu'il nous paraît inconcevable de ne pas impliquer ces associations démocratiques dans la définition du contenu de cette participation au travers un débat massif et franc.

### LE VOTE ELECTRONIQUE ET PAR CORRESPONDANCE

L'éparpillement des CME à travers le Monde pose un autre problème de fond : celui de leur participation effective au vote.

Certes, près de 85% des CME résident en Europe. Mais, la présence des CME est visible et réelle dans d'autres régions du Monde et ne peut être ignorée. De même, beaucoup de CME sont rattachés à des circonscriptions consulaires distantes de plusieurs centaines de kilomètres de leur lieu d'habitation. Ce qui peut poser un délicat problème au niveau de la participation effective au vote.

A l'heure des technologies de l'information, il nous paraît indispensable que le gouvernement mette en place les moyens techniques et logistiques nécessaires afin de permettre le vote électronique ou à défaut de favoriser le vote par correspondance.

### UN GROUPE PARLEMENTAIRE CME

La création au sein du Parlement d'un groupe parlementaire distinct et indépendant représente l'une des revendications essentielles du CONGRESS.

La participation politique des CME n'a, en effet, de sens et ne peut être efficace que si leurs représentants élus puissent avoir un groupe parlementaire sinon une commission CME afin d'être une force de participation.

[www.congressmondial.org](http://www.congressmondial.org) , [contact@congressmondial.org](mailto:contact@congressmondial.org)

## II. LE CONSEIL SUPERIEUR DES CME

**« La création, sous la présidence de SM le Roi, d'un Conseil Supérieur de la Communauté marocaine à l'étranger, constitué de façon démocratique et transparente, et bénéficiant de toutes les garanties de crédibilité, d'efficience et de représentativité authentique. »**  
(Discours du Roi Mohamed VI en date du 6 novembre 2005)

Partant d'une réflexion de fond et tenant compte de l'expérience marocaine de 1984 ainsi que celles des principaux pays de l'Europe occidentale, le CONGRESS propose un concept / Conseil Supérieur, cohérent et réaliste dont la structure, la composition, les modalités de fonctionnement et les prérogatives tendent vers le même objectif à savoir : l'intérêt du Maroc et des marocains.

## OBJET DU CONSEIL

### **Le Conseil Supérieur des CME peut servir de plate-forme de concertation, de consultation, de dialogue et de propositions**

Le but visé étant de mettre, enfin, en œuvre les mécanismes et les décisions adéquates permettant de résoudre le problème de la représentation politique et institutionnelle des millions de marocains de l'étranger.

Le CONGRESS, estime que l'existence d'un espace de dialogue et de concertation, où peuvent se retrouver régulièrement les acteurs de la vie politique marocaine les représentants élus de la communauté marocaine de l'étranger, sera un atout décisif, non seulement pour favoriser le rapprochement entre les uns et les autres, mais également pour promouvoir la compréhension et faciliter la prise de décision.

Le conseil supérieur de la communauté marocaine de l'étranger est un organe consultatif dont la majorité des conseillers est élue démocratiquement par les marocains de l'étranger.

L'une de ses missions premières sera de se pencher sur les mécanismes assurant la continuité des liens sociaux, culturels et culturels des ressortissants marocains de l'étranger avec la mère-patrie et permettant aux citoyens marocains d'ailleurs de participer aux débats que nécessitent la mondialisation et la conjoncture internationale d'aujourd'hui.

## 1. COMPOSITION DU CONSEIL

Premier critère, la diversité :

Notre expérience d'ONG nous conduit à dire que la mise en place d'une structure composée de toutes les composantes des CME n'est pas chose aisée.

Il existe, en effet, d'importantes contraintes matérielles, des questions politiques sensibles et de susceptibilités que nous devons prendre en considération.

Ainsi, dans le respect des traditions et des expériences politiques marocaines, de la diversité des opinions qui traversent notre communauté et tenant compte des expériences des autres communautés (européennes) le CONGRESS propose que le Conseil Supérieur des CME soit composé de trois Grands Collèges :

1. Les Conseillers élus par la communauté CME.
2. Les personnalités nommées par le souverain.
3. Les Représentants du Gouvernement, des Syndicats, des Fondations et quelques ONG de la Société Civile marocaine.

Cette composition est à notre avis une des garanties essentielles pour la réussite de l'expérience envisagée.

Il est aussi vrai, qu'un Conseil Supérieur des CME, réunissant toutes les compétences et représentant toutes les opinions, est plus que nécessaire dans le contexte marocain actuel, marqué par une certaine évolution vers la démocratie et l'égalité entre tous les citoyens.

---

Siège Administratif : 60, rue de la Folie Méricourt, 75011 à Paris France, Tél :+33663980793

Siège Social : 134, Rue de Liedekerke, 1210 Bruxelles, Tel /Fax : +322 2176267

Secrétariat générale: C/ Av Maria 280012 Madrid – Espagne Tél.+34-630479903 Fax: :+34 915318103

Site Internet: <http://www.congressmondial.org> / contact : [contact@congressmondial.org](mailto:contact@congressmondial.org)

La composition du Conseil Supérieur des CME devrait refléter à la fois l'importance numérique des CME et la diversité de leur espace géographique à travers le Monde, mais aussi l'importance de la **société civile** qui a accompagné pendant plus de 40 les profondes mutations de la communauté CME.

Il n'est pas inutile de rappeler que le discours de certains responsables marocains sur le manque d'homogénéité du mouvement associatif s'agissant de la représentativité politique des CME est toujours courant. Au CONGRESS nous pensons que ce genre de discours n'est ni nouveau ni novateur et qu'il est utilisé à chaque fois qu'il s'agit d'enjeux politiques.

Dans ce sens, rappelons, encore une fois que les associations démocratiques des CME ont joué un rôle primordial dans la structuration de leurs revendications et l'encadrement de leurs engagements politiques, sociaux et économiques, et ce depuis 40 ans. Ces organisations démocratiques ont accompagné le changement, elles ont en été un acteur majeur.

A partir de ce constat, nous pensons que la composition du Conseil Supérieur des CME ne peut se faire en dehors **d'une participation active des organisations démocratiques des CME**. De même qu'il nous paraît inconcevable de faire l'économie de leur implication **dans la définition des objectifs du Conseil**.

## 1.1 LES TROIS COLLEGES

Le CONGRESS propose :

- ✓ **De donner aux associations démocratiques des CME la possibilité de se faire élire à travers une ou plusieurs listes au sein du premier collège.**
- ✓ **Que les nominations composant le second collège se fassent en dehors de la surenchère politique et du clientélisme. Bien entendu ces élites doivent comprendre des acteurs ayant acquis une expérience au sein de l'immigration, un savoir et un savoir faire, et qui peuvent effectivement apporter une valeur ajoutée aux débats au sein du conseil.**
- ✓ **Que le conseil soit composé d'un 3eme collège comprenant les représentants du gouvernement, les syndicats, les 2 fondations et les associations des droits de l'homme.**

## 1.2 MODE D'ELECTION

La majorité des membres du Conseil des CME est élue démocratiquement. Le CONGRESS propose que cette élection se fasse au suffrage universel indirect comme suit :

- 1) **Election dans les pays d'accueil des conseils régionaux des CME.**
- 2) **Ces derniers constituant le collège électoral chargé d'élire dans un second temps, au suffrage universel direct, les membres du conseil supérieur des CME.**

En effet, le mode d'élection au suffrage universel indirect permettrait :

- ✓ l'émergence d'élus au Conseil Supérieur des CME, reconnus pour leur compétence, leur intégrité, et leur engagement dans la défense des intérêts des CME. C'est l'une des garanties d'une représentativité de qualité.
- ✓ D'assurer une continuité dans les rapports entre d'une part les conseils régionaux et les élus, et d'autre part entre les conseils régionaux et la base. Les conseils régionaux seraient à ce niveau le lieu où les élus rendent compte aux électeurs. Ces derniers opérant sur le terrain dans les pays d'accueil remontent aux élus les attentes et aspirations de la base.
- ✓ La consolidation des regroupements horizontaux et les rapprochements entre les associations de CME, car certains de leurs membres composent entre autres les conseils régionaux. Ces derniers seraient les lieux de débats et d'échanges riches entre les différentes composantes de la communauté CME. Bien entendu, il ne s'agit certainement pas de regrouper toutes les associations au sein d'une « super fédération » mais de contribuer à jeter des passerelles entre les composantes de la société civile.

Les conseils régionaux de CME sont géographiquement rattachés aux consulats, mais n'ont aucune relation de **dépendance ou de subordination** avec eux. Ils doivent s'organiser en association ou toute autre forme juridique conforme aux lois des pays d'accueil.

### 1.3. LES MISSIONS DES CONSEILS REGIONAUX DE CME (CRCME) :

Les conseils régionaux de CME sont des **organes consultatifs**, dont les domaines d'activité couvrent le droit civil, le droit du travail, la scolarisation des enfants, la participation à la vie politique au Maroc, l'action économique, sociale, culturelle et culturelle .

Les missions qui leur seront confiées sont :

- ✓ Diffuser, auprès de la communauté marocaine, les mesures d'intérêt général adoptées par les autorités marocaines
- ✓ Coopérer avec les autorités marocaines à l'occasion de la révision des listes électorales ou de l'envoi des documents électoraux.
- ✓ Favoriser les échanges au sein de la société civile des marocains de l'étranger

### 1.4. COMPOSITION DES CRCME

L'effectif de chaque conseil régional est fixé en tenant compte des indications démographiques communiquées par les consulats. Cet effectif, qui varie en fonction de la population est de :

- ✓ **Sept** pour les circonscriptions consulaires comptant moins de 50 000 marocains ;
- ✓ **Onze** pour celles comptant entre 50 000 et 100 000 marocains ;
- ✓ **Vingt et un** pour celles comptant plus de 100 000.

### 1.5. MODE D'ELECTION DES CRCME

---

Siège Administratif : 60, rue de la Folie Méricourt, 75011 à Paris France, Tél :+33663980793

Siège Social : 134, Rue de Liedekerke, 1210 Bruxelles, Tel /Fax : +322 2176267

Secrétariat générale: C/ Av Maria 280012 Madrid – Espagne Tél.+34-630479903 Fax: :+34 915318103

Site Internet: <http://www.congressmondial.org> / contact : [contact@congressmondial.org](mailto:contact@congressmondial.org)

Les membres des conseils régionaux sont **élus au suffrage universel direct sur la base d'un scrutin de listes, par les CME inscrits sur les listes électorales**. Ils sont rééligibles.

Le régime applicable est celui de la **représentation proportionnelle** avec répartition des restes à la plus forte moyenne (Cf Annexe 1)

Les listes en compétition doivent être composées de candidats ayant prouvé un engagement profond pour les causes de la communauté. Or l'appréciation de l'engagement n'est pas chose aisée dans la mesure où la part de la subjectivité y est importante. Nous pensons au sein du CONGRESS que les associations démocratiques de marocains doivent être associées à ce processus, **leurs membres peuvent composer les listes**, car l'appartenance à une association constitue en soit un engagement pour la communauté.

Seulement l'engagement n'est pas l'exclusivité des associations. Nous estimons qu'en dehors des associations les candidats indépendants doivent être accrédités d'un **seuil (par exemple 100) de signatures de marocains pour intégrer une liste**.

Le nombre de candidats par liste est défini par le nombre de sièges à pourvoir au conseil régional des marocains de l'étranger.

## 2. LES MISSIONS DU CONSEIL SUPERIEUR DES CME

Concrètement, le Conseil pourrait contribuer à :

- favoriser le dialogue et la compréhension entre les acteurs de la vie politique marocaine et les représentants de la communauté marocaine de l'étranger
- renforcer les liens des marocains de l'étranger avec la mère patrie ;
- à définir une politique de promotion et de renforcement des liens entre les différentes associations des marocains de l'étranger et encourager la vie associative;
- fournir des avis ou des propositions sur le développement de la présence de la culture marocaine à l'étranger;
- améliorer les droits des marocains de l'étranger dans les pays d'accueil,
- réaliser des études et analyses sur les questions concernant les marocains de l'étranger;
- émettre des avis sur les avant-projets, les propositions de projets de Loi et d'ordonnances touchant les marocains de l'étranger;
- faire des propositions ou des recommandations au gouvernement
- favoriser l'investissement dans le pays d'origine
- sécuriser le transfert de devises et la relation des générations à venir avec le pays d'origine, le Maroc;
- promouvoir le transfert du savoir-faire, de technologie et notamment de technologie de pointe.

## 3. NOMBRE DE CONSEILLERS

Le Conseil Supérieur des CME est composé d'au moins **96 membres** élus par les CRCME pour une population totale estimée à 3.2 millions de marocains vivant à l'étranger et ce à raison d'un conseiller pour **30000 marocains**. Cependant les circonscriptions ayant moins de 30000 marocains élisent un conseiller.

Il est à noter que seuls les **conseillers élus** disposent d'un droit de vote.

---

Siège Administratif : 60, rue de la Folie Méricourt, 75011 à Paris France, Tél :+33663980793

Siège Social : 134, Rue de Liedekerke, 1210 Bruxelles, Tel /Fax : +322 2176267

Secrétariat générale: C/ Av María 280012 Madrid – Espagne Tél.+34-630479903 Fax: +34 915318103

Site Internet: <http://www.congressmondial.org> / contact : [contact@congressmondial.org](mailto:contact@congressmondial.org)

Les membres sont répartis au sein de commissions spécialisées qui préparent les rapports soumis au bureau. Chaque membre fait obligatoirement partie d'une commission permanente et d'une seule.

Nous estimons que les commissions doivent couvrir au moins les domaines suivants :

- Les affaires culturelles (enseignement, médias, théâtre ..etc.) et culturelles
- Les affaires sociales
- Les finances et les affaires économiques
- Les lois et règlements

Chaque commission permanente est dotée d'un président et de deux vice-présidents, d'un secrétaire et d'un rapporteur.

Le Conseil Supérieur des CME dispose d'un bureau permanent pour assurer la continuité de ses travaux.

### 3. SYNTHÈSE

A partir des données statistiques des marocains de l'étranger pour l'année 2004 publiées par le ministère des affaires étrangères, et de l'hypothèse qu'un consulat représente une circonscription, nous avons établi le tableau suivant qui explicite le nombre de sièges au Conseil Supérieur ainsi que le nombre de conseillers régionaux par circonscription.

<b>ANCE</b>	<b>Nb CME</b>	<b>Nb Conseillers au CSE</b>	<b>Nb Conseillers Régionaux</b>
BASTIA	<b>27978</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
BORDEAUX	<b>23757</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
COLOMBES	<b>149527</b>	<b>5</b>	<b>21</b>
DIJON	<b>52116</b>	<b>2</b>	<b>11</b>
LILLE	<b>64000</b>	<b>2</b>	<b>11</b>
LYON	<b>87497</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
MARSEILLE	<b>149206</b>	<b>5</b>	<b>21</b>
MONTPELLIER	<b>90000</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
PARIS	<b>50413</b>	<b>2</b>	<b>11</b>
PONTOISE	<b>116902</b>	<b>4</b>	<b>21</b>
RENNES	<b>24586</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
STRASBOURG	<b>85712</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
TOULOUSE	<b>49894</b>	<b>2</b>	<b>7</b>
VILLEMOMBLE	<b>141588</b>	<b>5</b>	<b>21</b>

Siège Administratif : 60, rue de la Folie Méricourt, 75011 à Paris France, Tél :+33663980793

Siège Social : 134, Rue de Liedekerke, 1210 Bruxelles, Tel /Fax : +322 2176267

Secrétariat générale: C/ Av Maria 280012 Madrid – Espagne Tél.+34-630479903 Fax: :+34 915318103

Site Internet: <http://www.congressmondial.org> / contact : [contact@congressmondial.org](mailto:contact@congressmondial.org)

**CONGRES MONDIAL DES CITOYENS D'ORIGINE MAROCAINE**

<b>ESPAGNE</b>			
ALGESIRAS	<b>18850</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
ALMERIA	<b>24620</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
BARCELONE	<b>177501</b>	<b>6</b>	<b>21</b>
BURGOS	<b>16645</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
LAS PALMAS	<b>16875</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
MADRID	<b>90412</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
SEVILLE	<b>13446</b>		
VALENCE	<b>65584</b>	<b>2</b>	<b>11</b>
<b>ITALIE</b>			
BOLOGNE	<b>100896</b>	<b>3</b>	<b>21</b>
MILAN	<b>74547</b>	<b>2</b>	<b>11</b>
ROME	<b>83283</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
TURIN	<b>40223</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
<b>PAYS-BAS</b>			
AMSTERDAM	<b>120000</b>	<b>4</b>	<b>21</b>
DEN BOSCH	<b>48005</b>	<b>2</b>	<b>7</b>
ROTTERDAM	<b>132327</b>	<b>4</b>	<b>21</b>
<b>BELGIQUE</b>			
ANVERS	<b>86397</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
BRUXELLES	<b>138000</b>	<b>5</b>	<b>21</b>
LIEGE	<b>68700</b>	<b>2</b>	<b>11</b>
<b>ALLEMAGNE</b>			
BERLIN	<b>13526</b>		
DÜSSELDORF	<b>41788</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
FRANKFURT	<b>46686</b>	<b>2</b>	<b>7</b>
<b>ALGERIE</b>			
ALGER	<b>20000</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
ORAN	<b>25000</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
SIDI BELABES	<b>34790</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
<b>ETATS UNIES</b>			
(NEW YORK)	<b>100000</b>	<b>3</b>	<b>21</b>

Siège Administratif : 60, rue de la Folie Méricourt, 75011 à Paris France, Tél :+33663980793

Siège Social : 134, Rue de Liedekerke, 1210 Bruxelles, Tel /Fax : +322 2176267

Secrétariat générale: C/ Av Maria 280012 Madrid – Espagne Tél.+34-630479903 Fax: :+34 915318103

Site Internet: <http://www.congressmondial.org> / contact : [contact@congressmondial.org](mailto:contact@congressmondial.org)

**CONGRES MONDIAL DES CITOYENS D'ORIGINE MAROCAINE**

<b>CANADA</b>			
(MONTREAL)	<b>77713</b>	<b>3</b>	<b>11</b>
<b>ROYAUME UNI</b>			
(LONDRES)	<b>35000</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
<b>TUNISIE</b>			
(TUNIS)	<b>25637</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
<b>LIBYE</b>			
(TRIPOLI)	<b>120000</b>	<b>4</b>	<b>21</b>
<b>ARABIE SAOUDITE</b>			
RIYAD	<b>27830</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
<b>Afrique</b>			
		<b>1</b>	<b>7</b>
<b>Amérique latine</b>			
		<b>1</b>	<b>7</b>
<b>Total</b>		<b>101</b>	<b>514</b>

20 mai 2006.

[www.congressmondial.org](http://www.congressmondial.org) , [contact@congressmodial.org](mailto:contact@congressmodial.org)



[www.congressmondial.org](http://www.congressmondial.org) , [contact@congressmondial.org](mailto:contact@congressmondial.org)

### **Annexe 1**

#### **Régime de la représentation proportionnelle avec répartition des restes à la plus forte moyenne.**

##### Attribution des sièges au **quotient électoral**

Celui-ci est obtenu en divisant le nombre total des suffrages valablement exprimés dans la circonscription par le nombre de sièges à pourvoir.

*Exemple : Nombre de sièges : 7*

*Suffrages exprimés : 2145*

*Quotient électoral :  $2145 : 7 = 306,4$*

Il est attribué à chaque liste le nombre entier de quotient que contient le nombre de voix récoltées

*Exemple :*

*Liste A... 1535 voix  $1535 : 306,4 = 5,01$  Soit 5 sièges attribués "au quotient"*

*Liste B... 302 voix  $302 : 306,4 < 1$  Aucun siège attribué "au quotient"*

*Liste C... 295 voix  $295 : 306,4 < 1$  Aucun siège attribué "au quotient"*

*5 sièges sont donc attribués au quotient, les deux sièges restants doivent être répartis à la plus forte moyenne.*

#### **Attribution à la plus forte moyenne des sièges non pourvus au quotient**

On divise le nombre de voix obtenues par chaque liste par le nombre de sièges qui lui ont été attribués au quotient, augmenté d'une unité.

Un siège supplémentaire est donné à la liste qui a ainsi obtenu la plus forte moyenne.

Il est procédé successivement à la même opération pour chacun des sièges non attribués jusqu'au dernier. Les listes ayant déjà obtenu un siège à la plus forte moyenne ne doivent pas être éliminées. Elles concourent en même temps que les autres et, si leur moyenne reste toujours la plus forte, elles doivent avoir un siège supplémentaire.

*Dans l'exemple précité, la liste A a obtenu 5 sièges au quotient.*

Il convient de pousser le calcul jusqu'aux décimales. Ce n'est que lorsque les décimales se reproduisent selon une série identique dans le calcul des deux moyennes que celles-ci sont égales.

Au cas où deux listes ont la même moyenne, le siège doit revenir à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages